

REPÈRES

MEMBRES ET FINANCEURS DES MDPH, GROUPEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC

► Les membres de droit sont...

- le conseil général ;
- l'État ;
- les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général.

Les associations de personnes handicapées sont également membres de la commission exécutive.

► Les trois principaux contributeurs financiers des MDPH sont...

- le conseil général : 32 % ;
- l'État : 45 % en moyenne (essentiellement mise à disposition de personnels) ; ce montant varie toutefois en fonction des départements de 12 à 67 % ;
- la CNSA : 23 % en moyenne.

200-230 M€

C'est l'estimation du total des dépenses de fonctionnement globalisées des MDPH en 2007.

Source : CNSA.

DES ÉQUIPES D'ORIGINES DIVERSES

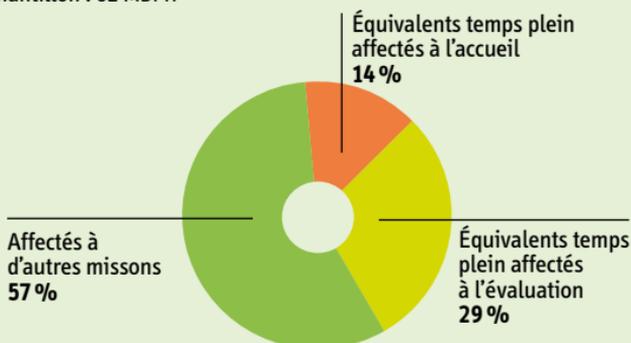
Les deux tiers des MDPH fonctionnent avec au moins 50 % de mises à disposition de personnels de l'État ou du conseil général. Les personnels venant de l'État représentent selon le département un peu moins de 20 % à près de 80 % des effectifs.

Source : CNSA, synthèse des rapports des présidents de conseil général 2007.

... AU SERVICE DE TROIS MISSIONS PRINCIPALES

Affectation des effectifs de la MDPH par mission

Échantillon : 62 MDPH



Source : CNSA, synthèse des rapports des présidents de conseil général 2007.

REPÈRES

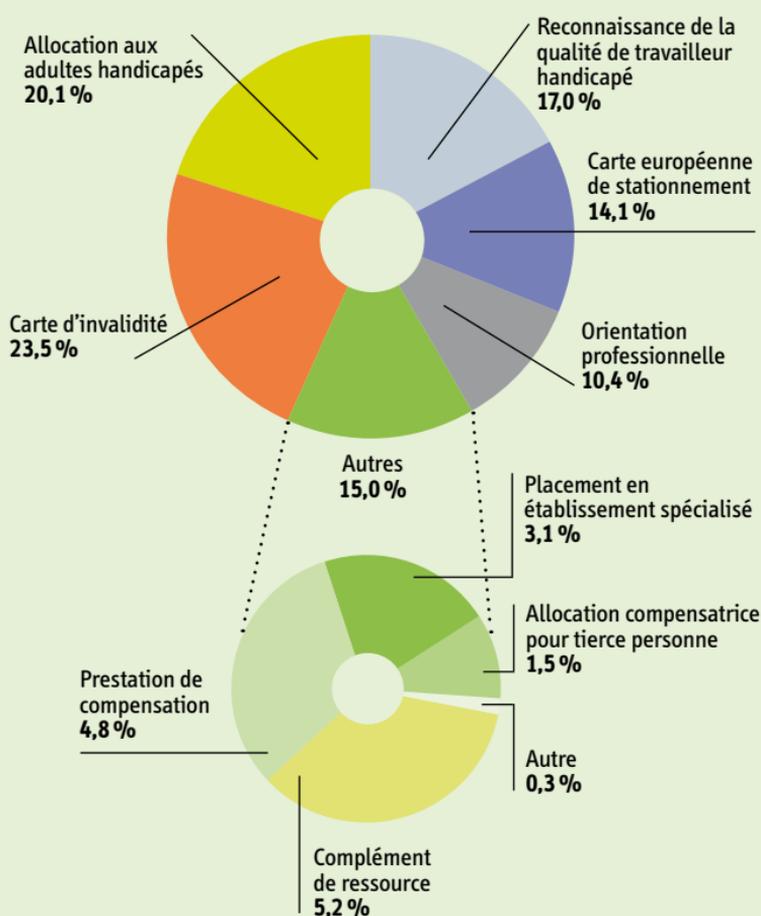
L'ACTIVITÉ DES MDPH : L'INSTRUCTION ET L'ATTRIBUTION DE NOMBREUSES PRESTATIONS ET DÉCISIONS D'ORIENTATION

Les demandes déposées auprès des maisons départementales sont variées. Leur flux est important, mais hétérogène d'un département à l'autre : il se situe entre 17 et 50 demandes pour 1 000 habitants (synthèse des rapports d'activité 2007 des MDPH – échantillon : 72 MDPH).

RÉPARTITION DES DEMANDES ADULTES DÉPOSÉES EN 2007 – ESTIMATION FRANCE ENTIÈRE

Prestation/orientation	Total des demandes déposées en 2007*
Carte d'invalidité	407 200
Allocation aux adultes handicapés	348 400
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	293 900
Orientation professionnelle	179 500
Carte européenne de stationnement	244 200
Placement en établissement spécialisé	54 000
Complément de ressource	90 000
Prestation de compensation	83 900

Sources : estimation CNSA*, à partir d'ITAC et de questionnaires mensuels.



Source : rapports d'activité 2007 des MDPH.